



Généralités sur le master

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Présentation, chiffres clés, parcours et réussite des étudiants, taux d'insertion professionnelle nationale par filière...

Rubrique Enseignement supérieur/Formations et diplômes/Master

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

1. Réfléchir à son projet professionnel

Le SUJO-IP propose toute l'année des **ateliers** gratuits pour construire votre projet, identifier vos qualités et vos motivations, et valoriser vos expériences. Calendrier et inscription sur l'intranet d'UT1 (Rubrique : Déroulement des études/Insertion professionnelle)

Le **Portefeuille d'Expériences et de Compétences** est un outil numérique de construction, de création et de valorisation du projet. Présentation en Atelier. Accessible sur l'ENT.

Pass'Avenir est un logiciel d'orientation dédié à l'élaboration du projet professionnel.

Les **Manifestations** du SUJO-IP : Rencontrez des professionnels lors des Mini-conférences, ou des « Rdv Pro ».

Calendrier et inscription sur l'intranet d'UT1

La **documentation** spécialisée du SUJO-IP sur les formations, les poursuites d'études, les métiers, les concours, la mobilité internationale et l'insertion professionnelle en consultation libre.

Catalogue en ligne : <http://suio-ut-capitole.centredoc.fr>

Sites de référence : www.onisep.fr, www.cidj.com, <https://cadres.apec.fr>

Poursuites d'études après la licence 3

Poursuites d'études possibles après la L1, la L2 ou la L3 et débouchés envisageables après un cursus de droit ou d'AES : Téléchargeables sur le [catalogue en ligne](#) :

Construire son projet professionnel en Licence de Droit

/ SUJO-IP Consultable au SUJO-IP cote 151 FOR

Construire son projet professionnel en Licence d'AES

/ SUJO-IP Consultable au SUJO-IP cote 153 FOR

[Arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master](#) in JORF N°0181 (04/08/2017)

Cette liste permet d'identifier les poursuites d'études possibles entre la L3 et le M1 permettant aux recteurs de faire des propositions aux étudiants refusés dans le M1 de leur choix.

Formations existantes

Portail national des masters www.trouvermonmaster.gouv

Il recense l'ensemble des diplômes nationaux de master :

Contenus des formations, modalités et calendrier des admissions. Il permet aussi d'engager, à l'issue des campagnes de recrutement, les démarches auprès des services rectoraux pour une proposition d'inscription au sein d'un master

ONISEP

Moteur de recherche de formations par région, discipline... www.onisep.fr

Collections de l'Onisep ou du CIDJ

Listes des diplômes par secteur d'activité

Consultables au SUJO-IP

FORUM : **Journée des masters** organisée à Ut1 en mars (+ d'infos sur le site UT1 Rubrique Orientation/insertion > Préparer son insertion)

Masters, Mastères et MBA / n° gratuit de l'Étudiant

Listes par filières et conseils

Consultable au SUJO-IP cote 125 FOR

L'officiel Studyrama des Bac+4/5 :

Bien choisir son Master 2 ou MBA/MSc/MS.../ Studyrama

Consultable au SUJO-IP cote 125 FOR

[Guide des formations juridiques 2017](#) / Carrières

Juridiques, Le Petit Juriste

Ce guide annuel recense les M2 en droit par établissement et par spécialités, propose des conseils pour faire son choix d'orientation et faire ses premiers pas dans le monde professionnel. Consultable au SUJO-IP

2. « Est-ce un bon master ? » : Evaluer les formations

Après la licence : choisir son master / SUJO-IP

Dossier consultable au SUJO-IP, cote 125 FOR

Les débouchés

[Insertion professionnelle des diplômés](#) / MESRI

Enquête nationale par filière et par établissement

[Enquêtes d'insertion Professionnelle des diplômés de Master 2 à Ut1 Capitole](#) / OFIP

Indicateurs d'insertion et répertoires d'emplois occupés par les diplômés d'UT1

Consultables au SUJO-IP cote 723 EMP ou sur le site d'UT1

Insertion professionnelle des jeunes diplômés / SUJO-IP

Consultable au SUJO-IP cote 720 EMP

Bibliographie téléchargeable sur le [catalogue en ligne](#)

Evaluation par le HCERES

Les rapports mentionnent les points forts et les points faibles de chaque mention. Ils donnent aussi pour chaque parcours, des indications sur l'équipe pédagogique, la réussite et l'insertion des étudiants, la place de la recherche, de la professionnalisation, de l'international, du numérique, etc...

Rubrique Publications/Liste alphabétiques des établissements.../ UT1

www.hceres.fr

Candidature

Le SUIO-IP propose des ateliers gratuits notamment pour construire votre projet professionnel ou préparer votre candidature : Calendrier et inscription sur le site intranet d'UT1

(Rubrique : Déroulement des études/Insertion professionnelle)

Textes officiels

A retrouver dans ce dossier

Consultable au SUIO-IP cote 125 FOR

[Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Master](#) in JORF N°0035 (4 février 2014)

Réforme de l'accès en master

[LOI n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat](#) in JORF n°0299 (24 déc. 2016)

Régime dérogatoire à l'admission en M2

[Décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master](#) in JORF n°0122 (27 mai 2016)

[Décret n° 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master](#) in JORF N°0214 (13 septembre 2017)

Un régime dérogatoire est accordé aux formations qui s'abstiennent de sélectionner à l'entrée de M1, mais décalent le curseur à l'entrée du M2.

Droit à la poursuite d'études

[Décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle](#) in JORF n° 0023 (27 janvier 2017)

Précisions sur la procédure de saisine du recteur académique.

Aide à la mobilité

[Décret n° 2017-969 du 10 mai 2017 relatif à l'aide à la mobilité accordée aux étudiants inscrits en première année du diplôme national de master](#) in JORF N° 0110 (11 mai 2017)

Une aide peut être accordée aux étudiants inscrits pour la première fois en M1, dans une région académique différente de celle dans laquelle ils ont obtenu leur licence.

Arrêté du 21 août 2017 fixant le [montant de l'aide à la mobilité accordée aux étudiants qui changent de région académique pour s'inscrire en première année de master](#) après l'obtention de leur diplôme national de licence in JORF n° 0196 (23/08/2017)

[Arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master](#) in JORF N°0181 (04/08/2017)

Cette liste permet d'identifier les poursuites d'études possibles entre la L3 et le M1 permettant aux recteurs de faire des propositions aux étudiants refusés dans le M1 de leur choix.